

## DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2019. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 débute le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation et toute personne peut en prendre connaissance en s'adressant au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique durant les heures d'affaires habituelles.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains, situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 10 septembre 2019.

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière